

NEWSLETTER

du 3 juillet 2026


Quand POÛË se met aux
couleurs de l'été



MAIRIE DE POÛË SUR-CISSE

**Site
Officiel**

Scannez ce QR code et accédez en
un clic à nos dernières nouvelles





CHANGEMENT D'HORAIRE



Du 6 juillet au 24 août 2026 inclus,

votre mairie sera ouverte de 9h à 12h15

Nous restons joignables toutes les matinées
au 02.47.57.18.15



24^e MARCHÉ de POTIERS Pocé-sur-Cisse (37)

4 & 5
Juillet
2026

10h - 19h

*Démonstration
Tournage*

*Atelier
Modelage*

*CONCOURS
des Potiers*



LE CLUB OMNISPORTS DE POCÉ

PRÉPARE SA RENTRÉE



LA SECTION ŒNOLOGIE DISPOSE DE PLACES LIBRES



Si vous souhaitez découvrir le vin, comment le déguster, comment faire le bon accord mets/vin dans une ambiance conviviale.

La section œnologie est faite pour vous.



Pour la saison 2026/2027,
entre Septembre et Mai

10 séances de 2h vous seront proposées

Pour plus d'information

Contactez-nous au 02 47 23 22 15 ou tdl.tounier@wanadoo.fr



SUIVEZ VOTRE MAIRIE

sur Facebook!

Restez informé(e)
de toute l'actualité
de votre commune
en temps réel !



Informations

Travaux, événements,
actualités municipales...



Événements

Ne manquez rien
de la vie locale !



Proximité

Un lien direct entre
la mairie et vous !

*La mairie à vos côtés,
chaque jour!*



Scannez ce QR code
pour accéder à notre
page Facebook !



AIMEZ, ABONNEZ-VOUS, PARTAGEZ !
Ensemble, restons connectés!

**Le Département lance
le Budget participatif jeunesse**

C'EST DE NOUVEAU DANS LA BOÎTE

EN 2026



*Avec vous,
chaque jour !*

TOURAINES
LE DÉPARTEMENT
f @ in touraine.fr

L'école de Pocé-sur-Cisse a proposé
son projet :

“Quand le numérique donne vie aux marionnettes”

Soutenez leur projet,

[Lien ici](#)

Puis cliquez sur le Like et votez



L'Indre-et-Loire, plus d'un quart du département couvert par la forêt

La forêt d'Indre-et-Loire s'étend sur un peu plus de 150 000ha ce qui représente un taux de boisement d'environ 27 %. Elle est composée à 80 % par des feuillus (chêne, châtaignier, peuplier) et à 20 % par des résineux (pin maritime principalement).

La forêt privée représente 92 % de l'espace boisé. La forêt publique est essentiellement domaniale (60 %).

L'Indre-et-Loire est classé depuis 1952 comme département à risque feux de forêt, on dénombre actuellement 7 massifs classés à risque.

Les statistiques sur les feux de forêt montrent que 90 % des départs de feu sont d'origine humaine, un feu sur deux est lié à une imprudence et à des comportements dangereux.

Les effets du changement climatique aggravent le risque incendie. Les zones exposées remontent vers le Nord-Ouest de la France (Pays de la Loire, Centre-Val de Loire, Bretagne). La saison des incendies s'allonge dans l'année, passant de 3 mois à 6 mois.

Les incendies devraient aussi être plus intenses et leur propagation plus rapide en raison de la multiplication des sécheresses et de leur intensité.

Un arrêté préfectoral unique regroupe l'ensemble des mesures de prévention des incendies dans le département. Il en simplifie la lecture et a déjà permis de limiter les départs de feu et les surfaces brûlées malgré des conditions météorologiques défavorables.

Le département d'Indre-et-Loire est divisé en trois zones de sensibilité, afin d'adapter les restrictions aux caractéristiques des territoires et au niveau de risque.

L'arrêté du 22 juin 2026 encadre certaines activités économiques et de loisirs en fonction des conditions météorologiques et du niveau de risque.

Ce niveau de risque est déterminé à partir des indices fournis par Météo-France, croisés avec l'analyse opérationnelle du SDIS. Il est défini et communiqué par la préfecture.

Le niveau de risque feux en Indre-et-Loire est consultable sur :
 • www.indre-et-loire.gouv.fr/prevention-incendie
 • sur les réseaux sociaux "Préfet d'Indre-et-Loire"

Un arrêté préfectoral pour encadrer et prévenir le risque incendie

3 niveaux de danger pour zones

De faible à modéré : les accès aux forêts restent libres, aucune prescription ne concerne les activités agricoles et forestières. Seuls les barbecues et feux de cuisson situés à moins de 25m d'un bâti sont autorisés dans les zones à risque. Les brûlages sont autorisés dans le respect de la réglementation en vigueur.

À partir du niveau sévère : interdiction de fumer dans les bois et forêts et à moins de 200m de ceux-ci, les brûlages, les feux de cuisson à flamme nue sont interdits dans les zones à risque (plancha et barbecue électrique restent autorisés) et des restrictions d'activité entrent en vigueur : suspension des activités de broyage l'après-midi, encadrement des activités de presse et des travaux forestiers. L'accès aux routes forestières non goudronnées est interdit pour les activités de loisirs dans les massifs à risque.

Ces restrictions sont renforcées lors du passage au niveau très sévère : interdiction de fumer à moins de 200m des bois et forêts et dans ceux-ci, suspension des activités à moteur thermique en forêt, encadrement des activités de récolte, interdiction des feux d'artifices. L'accès aux forêts est interdit à la circulation piétonne ou motorisée pour les massifs classés à risque d'incendie.

De faible à modéré : les accès aux forêts restent libres, aucune prescription ne concerne les activités agricoles et forestières. Seuls les barbecues et feux de cuisson situés à moins de 25m d'un bâti sont autorisés dans les zones à risque. Les brûlages sont autorisés dans le respect de la réglementation en vigueur.

À partir du niveau sévère : interdiction de fumer dans les bois et forêts et à moins de 200m de ceux-ci, les brûlages, les feux de cuisson à flamme nue sont interdits dans les zones à risque (plancha et barbecue électrique restent autorisés) et des restrictions d'activité entrent en vigueur : suspension des activités de broyage l'après-midi, encadrement des activités de presse et des travaux forestiers. L'accès aux routes forestières non goudronnées est interdit pour les activités de loisirs dans les massifs à risque.

Ces restrictions sont renforcées lors du passage au niveau très sévère : interdiction de fumer à moins de 200m des bois et forêts et dans ceux-ci, suspension des activités à moteur thermique en forêt, encadrement des activités de récolte, interdiction des feux d'artifices. L'accès aux forêts est interdit à la circulation piétonne ou motorisée pour les massifs classés à risque d'incendie.



PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



Les mesures

ACTIVITÉS / TRAVAUX	CONDITIONS	NIVEAU DE DANGER					Dérogations possibles quel que soit le niveau de danger	
		Faible à Modéré	Sévérisant	Sévérisant	Très sévère	Très sévère		
Brûlage	Brûlage des déchets verts	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit		
	Brûlage des bois forêts	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit		
	Brûlage des résineux feuillus (graves et sève épicéa) ou résineux résineux	Propriétaires et professionnels	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Dérogations individuelles possibles	
Activités professionnelles et travaux	Travaux agricoles	Professionnels	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Pour défense des vergers contre le gel à -10°C des fondations	
	Activités en forêt avec l'utilisation des véhicules motorisés	Niveau de protection approprié au danger	Autorisé	Autorisé	Interdit	Interdit		
	Broyage (non motorisé)	Broyage (non motorisé)	Autorisé	Autorisé	Interdit	Interdit		
	Recette par machines	Autorisé	Autorisé	Interdit si motif d'incendie	Interdit si motif d'incendie	Interdit si motif d'incendie	Interdit si motif d'incendie	
	Presses de la paille	Autorisé	Autorisé	Interdit si motif d'incendie	Interdit si motif d'incendie	Interdit si motif d'incendie		
	Presses de bois	Autorisé	Autorisé	Interdit si motif d'incendie	Interdit si motif d'incendie	Interdit si motif d'incendie		
Circulation et stationnement au titre d'activités de loisirs dans les bois et forêts classés	Utilisation des sentiers (cyclisme)	Autorisé	Autorisé	Interdit si motif d'incendie	Interdit si motif d'incendie	Interdit si motif d'incendie	Possibilité d'interdiction par arrêté préfectoral en cas de circonstances particulières	
	Terrassement, défrichage, débroussaillage, débroussaillage de bords, broyage	Autorisé	Autorisé	Interdit	Interdit	Interdit	Sauf accès aux habitations.	
	Autres activités professionnelles à moteur thermique à usage récréatif	Autorisé	Autorisé	Interdit	Interdit	Interdit	Ne concerne pas les véhicules de secours ou de surveillance.	
Appart et usage du feu de toute nature	Circulation ferroviaire hors réseaux publics	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Interdit		
	Circulation de véhicules à moteur (M.P.) pour les activités de loisirs, hors routes goudronnées	Sous réserve de l'accord de l'exploitant pour les chemins privés	Interdit dans les zones à risque au DSIS (niveau 2)	Interdit dans les zones à risque au DSIS (niveau 2)	Interdit dans les zones à risque au DSIS (niveau 2)	Interdit dans les zones à risque au DSIS (niveau 2)	Sauf véhicules de secours et de surveillance. Sauf véhicules pour l'accès à leur habitation.	
	Barbecues, barbecues, barbecues...	Autorisé si à moins de 25m d'un bâti, sous réserve de l'accord de l'exploitant pour les chemins privés	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Sauf les appareils fonctionnant au gaz ou à l'électricité ouverts autorisés dans les zones à risque.	
	Feux d'artifice et feux pyrotechniques	Interdiction totale	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Il est possible que les professionnels dans la zone touchée des DSIS soient soumis à des obligations de moyens.	

Les massifs forestiers exposés au risque feu (Source: Centre départemental des risques feux)

- Massifs très fortement exposés
- Massifs fortement exposés
- Massifs exposés
- Limites communales

Retrouvez toutes les informations sur www.indre-et-loire.gouv.fr/prevention-incendie ou en scannant le QR code

Incendie ou dégagement de fumées

Appeler le **18** ou le **112** ou le **114**

Personnes sourdes, malentendantes, ayant des difficultés pour parler

Précaution : le lieu exact du sinistre (commune, lieu-dit...), la nature de la végétation qui brûle (herbes, broussailles, arbres...), l'importance du sinistre (quel feu, plusieurs dizaines de m²...), s'il y a des personnes ou des habitations menacées



RAPPEL

élagage en bordure de voie publique



🌳 Rappel aux propriétaires : élagage des arbres en limite du domaine public 🌳

Afin de garantir la sécurité de tous, nous rappelons aux propriétaires que les arbres et haies situés sur des propriétés privées ne doivent pas empiéter sur le domaine public lorsqu'ils gênent la circulation des piétons, des véhicules ou des autres usagers de la voie publique.

Conformément à l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 640 du Code Civil, il appartient aux propriétaires d'effectuer l'élagage des arbres qui empiètent sur le domaine public, afin d'éviter tout risque de nuisance ou de danger.

Nous remercions chacun pour sa vigilance et sa contribution à la sécurité et au cadre de vie de notre commune. 🌱 🚶 🚗



**COUPURE DE COURANT
POUR TRAVAUX**

POUR AFFICHAGE

**COUPURES DE COURANT
POUR TRAVAUX**

Commune de : POCE SUR CISSE

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Pendant la coupure pour suivre son évolution et connaître l'heure approximative de rétablissement du courant, vous pouvez consulter notre site enedis.fr en flashant le QR CODE en bas de page.

Toutefois l'alimentation pourra être rétablie à tout moment avant la fin de la plage indiquée.

Horaires des coupures :

mercredi 8 juillet 2026

de 13h30 à 16h00

Quartiers ou lieux-dits :

3 au 5, 2 chemin DU PRIEURE

3 au 21, 6 au 16, 8BIS, 21BIS, 15QUATER, 21TER, 15TER, 17BIS, 17TER ROUTE DE LA GARE



Ça se passe

PRÈS DE POCCÉ

facebook twitter youtube touraine.fr

TOURAINESPORT NATURE
Avec vous, l'aventure !

Avoine
17-18 juillet

Cinq-Mars-la-Pile
15-16 juillet

Semblançay
9-10 juillet

Vouvray
7-8 juillet

Nazelles-Négron
21-22 juillet

Événement
Tout public
GRATUIT

La caravane sportive

Du 7 au 22 juillet 2026

Retrouvez le programme



TOURAINESPORT NATURE
LE DÉPARTEMENT
Avec vous, chaque jour !

CDOS
INDRE-ET-LOIRE

Nazelles-Négron

Centre Socio-Culturel du Val de Cisse
et Parc des Courvoyeurs,
avenue des Courvoyeurs

Mardi 21 & Mercredi 22 juillet
De 10h à 18h

Les découvertes

Aéromodélisme	Défi orientation	Rugby
Aéronautique	Équitation	Street sports
Athlétisme	Football	Twirling baton
Aviron (mercredi)	Golf	Volley-ball
Badminton	Handball	CDOS Parlons sports
Basket-ball (mardi)	Les sports d'if (mardi)	E-sport (mardi)
Billard	Judo	
Boxe		

pour les 3-6 ans

Badminton	Handball
Basket-ball	Judo
Boxe	Rugby
Équitation	UFO baby

Propositions culturelles

Musique
Ensemble Consonance -
"De bouche à oreille"
Murmures baroques.
Mardi 21 juillet • au fil de la journée • sur les sites sportifs.
Musiques de Dowland, Purcell, Boesset, Bach...

Théâtre
Compagnie Démêler la nuit
"Et merde, c'est lundi !"
Mardi 21 juillet • 19h • sur le site de la Caravane.
Une comédie de bureau à haute tension qui donne envie de venir souffler, un verre à la main, après la débauche. Une comédie qui sent le café froid et le burn-out. Des collègues borderline, une patronne en PLS et une machine à café en fin de vie. Bienvenue dans l'open space de l'enfer. Rire ou démissionner, il faudra choisir.

Lecture
Mercredi 22 juillet • sur le site des activités sportives : montez les marches et bienvenue à la Bibliothèque municipale, ouverte de 9h30 à 13h et de 14h à 19h.